

Edito

Ensemble, donnons de l'ambition à notre territoire et à ses habitants !

L'ANNÉE 2010 aura été chargée à l'Assemblée, avec l'examen dans l'urgence de nombreux textes importants. Réforme des retraites, réforme des collectivités territoriales, budget 2011... autant de textes qui ont malheureusement en commun une grande injustice, une grande iniquité. La rigueur est désormais à l'ordre du jour pour tous les Français, sauf les plus aisés qui sont épargnés, alors que le Gouvernement reste sourd à toutes les propositions et aux inquiétudes de la rue.

Pour l'Archipel, il a fallu défendre nos spécificités à chaque moment dans la loi. Ainsi, l'Assemblée a adopté des amendements assurant la prise en compte de nos spécificités en matière de pêche et d'agriculture, de tourisme ou encore de sécurité sociale. A force de présence, d'explication et d'information, j'ai désormais acquis la confiance de mes collègues de la majorité et de l'opposition sur la défense de nos spécificités : c'est ce qui me permet d'être le Député d'opposition avec le plus grand nombre d'amendements adoptés. Chacun sait que mes choix se font toujours sur le fond et que je ne pratique pas l'opposition systématique : je n'ai jamais hésité à voter une proposition ou un projet de loi que j'estime être bénéfique pour la France et les Français, peu importe la couleur politique de son auteur, et mes collègues le savent pertinemment. Dernier exemple en date : le texte sur le dépistage des troubles de l'audition, que j'ai été le seul député d'opposition à voter, après reprise par le Gouvernement de 3 de mes amendements, dont 1 spécifique à l'Archipel. Chez nous, aux côtés de tous les acteurs publics, entreprises, associations et individus, je suis mobilisée en permanence avec mon équipe pour résoudre les problèmes et redonner la confiance et l'espoir.

A ce titre, on constate que le tournant économique tant annoncé se fait attendre, faute de



Joyeuses fêtes de fin d'année

véritable politique volontariste et coordonnée. Même si la crise internationale aura aussi des conséquences dans l'Archipel, je crois fermement que celui-ci a un avenir et qu'il faut le défendre.

Mais pour l'heure, je vous souhaite à toutes et à tous, de joyeuses fêtes de fin d'année.

» **Annick GIRARDIN**

Question écrite au Gouvernement

INFORMÉE DE DOUTES quant à la possibilité pour les entreprises de la pêche, de l'aquaculture et de l'agriculture de l'Archipel de bénéficier des **aides de FranceAgrimer** (qui regroupe plusieurs institutions, dont l'ancien ODEADOM), Annick GIRARDIN est intervenue par le biais d'une question écrite au Gouvernement pour obtenir les précisions nécessaires et s'assurer que ce soutien essentiel n'échappe pas à notre économie.

Retrouvez le détail de ces interventions sur le blog du député : www.annickgirardin.fr

SOMMAIRE

Edito P.1
Question au Gouvernement P.1
Passeport mobilité P.1-2
Augmentation Air France P.2
Média P.2
PLF 2011 P.3, 4, 5
Les dossiers d'actualité P.6
Réserve parlementaire P.7
Rencontres en images P.8

Passeport mobilité

Le Député en désaccord avec le choix du Gouvernement

ANNICK GIRARDIN est intervenue à de nombreuses reprises pour que la réforme de la continuité territoriale et notamment du passeport mobilité, imposée par le Gouvernement, ait le moins d'effets néfastes possibles dans l'Archipel.

La Ministre de l'Outre-mer justifie cette réforme par un principe d'équité. Cet argument n'est pas recevable concernant l'application de plafonds de ressources pour l'obtention du passeport mobilité destiné à prendre en charge le billet d'avion des étudiants. L'équité c'est justement que tout jeune de Saint-Pierre-et-Miquelon puisse se rendre sur le territoire métropolitain pour poursuivre ses études. Au cours du débat parlementaire notamment, un certain nombre d'avancées ont bien eu lieu, et l'on peut s'en féliciter : modification du seuil des ressources, possibilité de bénéficier du passeport mobilité pour les lycéens et l'aide au billet pour les déplacements inter-îles entre Saint-Pierre et Miquelon (cette

dernière devant être précisée par arrêté ministériel). Toutefois, comme le Député le craignait déjà dans ses courriers du 5 mai et du 2 juin 2010, en plus des plafonds de ressources, le décret qui vient d'être publié par le Gouvernement prévoit que les boursiers locaux, qui ne touchent pas une bourse nationale, ne bénéficieront plus que de 50% de l'aide. Le 2 décembre, Annick GIRARDIN a donc saisi de nouveau par courrier la Ministre de l'Outre-mer afin de lui réitérer ses craintes et d'obtenir en urgence un assouplissement de l'application de ce texte dans l'Archipel, notamment compte tenu de nos spécificités en matière de bourses locales.

Extrait du courrier :

« Le décret du 18 novembre confirme cette crainte : son article 4 limite explicitement le bénéfice de l'aide complète aux seuls étudiants qui touchent une bourse nationale sur critères sociaux et qui satisfont les conditions de ressources. Les lycéens, quant à eux, pourront bénéficier automatiquement d'une aide pleine, sous réserve que leur foyer satisfasse ces mêmes conditions de ressources. Tout au long de la discussion parlementaire de la réforme de

“j’ai combattu cette idée d’imposer des plafonds de ressources, alors qu’il n’y en avait pas auparavant”

la continuité territoriale, j’ai combattu cette idée d’imposer des plafonds de ressources alors qu’il n’y en avait pas auparavant. Si j’ai pris acte de votre volonté d’instaurer un tel plafond, je trouve toutefois qu’il est difficilement acceptable de pénaliser à nouveau les boursiers locaux à Saint-Pierre-et-Miquelon, faute d’avoir pris en compte nos spécificités.

Il est donc essentiel, en urgence et sans attendre le bilan de la première année d’exercice du nouveau système, d’en assouplir l’application dans l’Archipel afin que les bourses locales de la Collectivité soient prises en compte au même titre que les bourses nationales.

A défaut, le résultat sera catastrophique à Saint-Pierre-et-Miquelon : le dispositif perdra

une part majeure de son efficacité sur le terrain et nous serons décidément très loin de l’engagement que vous avez pris, à savoir que 93% des personnes qui bénéficient actuellement de l’aide pourront continuer à en bénéficier demain. »

Un travail avec les responsables des services ministériels compétents a également été immédiatement entamé.

Augmentation du prix des billets “Air France” vers SPM

Le Député saisit Patrick KARAM et le PDG de la compagnie Air France

PLUSIEURS PERSONNES se sont émues auprès d’Annick GIRARDIN de l’augmentation du prix des billets Paris/Saint-Pierre-et-Miquelon décidée par Air France.

Cette compagnie aérienne a révisé ses grilles tarifaires, et cette révision conduit à une augmentation du prix du passage vers Saint-Pierre-et-Miquelon de plus de 11%. Une telle augmentation étant contraire aux engagements signés par Air France dans la charte sur les prix vers l’Outre-Mer, le Député a saisi par courrier le 2 décembre dernier, le Délégué interministériel à l’outre-mer, Patrick KARAM, afin d’obtenir des réponses et trouver des solutions sur cette question.

EXTRAIT DU COURRIER :

« (...) Air France vient unilatéralement et subitement de décider de revoir ses grilles tarifaires sur les billets « continuité territoriale » (...) Il est pour le moins singulier que l’on pénalise ainsi les billets « continuité territoriale » dans le sens Paris/Saint-Pierre-et-Miquelon alors que les prix des billets Saint-Pierre-et-Miquelon/Paris restent inchangés.

Saint-Pierre-et-Miquelon souffre déjà d’un grand enclavement du fait de l’absence de liaison directe avec la Métropole qui impose le transit via le Canada et du coût très élevé du trajet aller/retour vers la Métropole qui en résulte.

Il est urgent d’agir pour éviter que ce nouveau coup ne porte une atteinte supplémentaire à une liaison Paris/Saint-Pierre-et-Miquelon déjà très difficile. »

Le Député a également envoyé un courrier au PDG d’Air France, afin de manifester son étonnement et son incompréhension face à cette hausse tarifaire.

Retrouvez tous les courriers et toutes les interventions en vidéo sur le blog du député : www.annickgirardin.fr

Médias

Le Député invité de “La Radio de la mer”



LE MARDI 9 NOVEMBRE, Annick GIRARDIN était l’invitée à Paris de “La Radio de la Mer” sur la tranche 12-13h. Le journaliste David DUMONT avait assisté en septembre au Comité Economique, Social et Environnemental au 2ème Débat du Palais d’Iéna : “La France retrouve enfin ses océans”, auquel était invité notre Député qui participait notamment à la table ronde dont le thème était : “Des ressources à valoriser au-delà des conflits d’usage”. Interpellé par l’intervention d’Annick GIRARDIN au cours de ces débats, le rédacteur en chef a voulu en savoir plus sur l’Archipel et ainsi faire mieux connaître Saint-Pierre-et-Miquelon à ses auditeurs.

Durant 1 heure, David DUMONT a reçu Annick GIRARDIN pour un entretien au cours duquel le Député a pu présenter nos îles, leur histoire, notre culture, nos problématiques et ses espoirs pour l’Archipel. Il est important de participer à des manifestations telles que les Débats du Palais d’Iéna ou encore les Assises de l’Economie de la mer (comme ce fut le cas pour Annick GIRARDIN en 2009) ou encore de répondre à ce genre d’invitation sur les médias. C’est autant d’occasions de faire connaître notre Archipel et d’en faire la promotion.

Retrouvez de larges extraits de cette interview sur le blog : www.annickgirardin.fr

BUDGET 2011 - les interventions d'Annick GIRARDIN

OCTOBRE/NOVEMBRE 2010 : LES DISCUSSIONS DU PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2011

Comme chaque année, le "marathon" budgétaire vient de se terminer à l'Assemblée Nationale. C'était l'occasion pour Annick GIRARDIN d'auditionner les ministres sur leurs missions et de faire entendre ses avis et ses propositions d'amendements à la loi.



Budget "Outre-mer" pour 2011

Un budget en baisse et sans ambition

BIEN QUE LA MINISTRE DE L'OUTRE-MER AFFIRME que la baisse des crédits de la Mission Outre-mer « n'est que provisoire, puisque dans le cadre du plan triennal 2011-2013, ils vont de nouveau augmenter de 6,7% pour s'établir dès 2012 à un niveau supérieur au montant de la loi de finances 2010 », ça ne reste pour le moment qu'une annonce qui n'engage à rien. La baisse pour 2011 est pour sa part bien réelle, ce qu'Annick GIRARDIN, à l'instar d'un grand nombre de ses collègues de l'Outre-mer, a déploré. Le budget du Ministère de l'Outre-Mer ne représente que 10% de l'ensemble des crédits alloués par l'Etat aux territoires ultramarins. Or, la baisse des crédits alloués à Saint-Pierre-et-Miquelon (tous crédits confondus) est en baisse continue depuis 2 ans. Selon le « Document de Politique Transversale Projet de Loi de Finances pour 2011 pour l'Outre-mer » (document officiel annexé au Budget par le Ministère des Finances), les crédits de paiement pour l'Archipel ont chuté de

plus de 13 millions d'euros entre 2009 et 2011.

Dans ces conditions, il n'était pas question pour Annick GIRARDIN d'accepter et de cautionner la politique du Gouvernement pour l'Archipel en votant en faveur de ce budget.

Extraits du discours prononcé par Annick GIRARDIN au « perchoir » le 3 novembre dernier :

« (...) Le budget « Outre-Mer » pour 2011 est en baisse, c'est un fait que, comme mes autres collègues, je ne peux que déplorer. Pour autant, le problème n'est pas que budgétaire, car même lorsque les moyens financiers sont mobilisés, c'est en parallèle l'absence d'accompagnement que nous constatons, qui nuit à la mise en œuvre des nouveaux modèles économiques, sociaux ou culturels pour nos outre-mer voulus par le Président de la République. Si la LODEOM et le CIOM nous avaient laissé espérer, selon vos termes, des

politiques publiques « sur-mesure » plutôt que des dispositifs « prêts-à-porter », force est de constater que nombre de dispositifs essentiels pour nos économies ne sont pas encore en vigueur faute de textes d'application : c'est le cas par exemple de l'aide au fret.

Dans d'autres cas, les textes ont bien été pris, mais se révèlent inadaptés et font preuve d'une méconnaissance flagrante de nos spécificités.

(...)

Par ailleurs, et plus grave encore, des engagements essentiels de la LODEOM risquent même de passer tout bonnement aux oubliettes ! Je vous ai d'ailleurs saisie, ici même Madame la Ministre, il y a deux semaines, concernant les ordonnances sur les dossiers urgents des retraites CPS et ENIM ainsi que des aides au logement.

(...)

Si le Gouvernement refuse effectivement de prendre les ordonnances prévues dans la loi, un tel abandon éhonté de la parole donnée par l'Etat et par 3 Ministres de l'Outre-Mer successifs, dont vous, Madame le Ministre, serait bien évidemment inacceptable.

Concernant les retraites, si l'on peut se féliciter de la nouvelle réunion interministérielle prévue la semaine prochaine, ainsi que de la table ronde

à laquelle vous avez invité les partenaires sociaux de l'Archipel*, nous ne saurons nous satisfaire, je peux vous l'affirmer dès aujourd'hui, d'une ordonnance vidée de tout son sens et d'une revalorisation de 1.5%, véritable insulte à tous ceux,

et vous en faites partie, qui se sont investis sur ce dossier.

(...)

Malgré le CIOM, malgré la LODEOM, malgré les Etats généraux de l'Outre-Mer et malgré la prise de conscience qu'a

Retraites : "nous ne saurons nous satisfaire, je peux vous l'affirmer dès aujourd'hui, d'une ordonnance vidée de tout son sens et d'une revalorisation de 1.5%"

constitué le Grenelle de la Mer, nous ne sortons pas d'une gestion sociale, au coup par coup, sans structure et sans souci de pérennité.

Pour Saint-Pierre-et-Miquelon, nous le voyons à nouveau sur le dossier de la desserte maritime en fret. Nous venons à peine de sortir d'une crise d'envergure que l'Etat a pensé régler à coups d'études et de subventions importantes, et nous voilà contraints de reprendre les tables rondes et les études.

Véritablement, ce qu'il manque, c'est une vision globale de la politique de l'Outre-Mer et c'est la raison d'être de votre Ministère que de l'impulser. Ce manque, nous l'avons

encore constaté avec l'accord commercial entre l'Union Européenne et le Canada, dont je suis le rapporteur pour l'Assemblée Nationale.

L'existence de Saint-Pierre-et-Miquelon avait tout simplement été oubliée ! J'ai

mobilisé l'Assemblée et les Ministères, et le Gouvernement a enfin transmis à la Commission européenne la demande de prise en compte de nos spécificités.

(...)

Vous savez comme moi, l'avenir économique de l'Archipel repose essentiellement sur son positionnement régional et, fort des conclusions du Grenelle de la Mer, ce territoire, ancré dans sa vocation maritime ne connaîtra des jours meilleurs que s'il se prépare structurellement à redevenir une véritable plateforme de services maritimes.

Réhabiliter, aménager et équiper les ports de l'Archipel sont devenus des actions à enclencher au plus vite pour assurer son développement. Comme chacun le sait, les deux ports de l'Archipel sont classés ports d'intérêt national et l'état de délabrement de leurs équipements constitue sans doute à l'heure actuelle le principal handicap à son positionnement économique au niveau régional.

Ainsi, conformément à l'estimation des coûts dressée par les services de l'Etat, il convient, Madame le Ministre, d'effectuer en 2011 quelques réparations d'urgence et d'inscrire un programme de travaux et d'équipement pluriannuel dès 2012.

Madame le Ministre, nous ne demandons pas qu'on nous apaise avec une politique du « coup par coup » sans suivi et sans lendemain, ce que nous demandons c'est une aide structurante en amont pour nous

permettre de dégager enfin des solutions durables à ces problèmes et ces crises qui, à défaut, sont voués à se répéter toujours et encore.

A ce titre, à l'instar des autres territoires d'Outre-Mer qui ont bénéficié de la nomination d'un commissaire au développement endogène ou encore d'ambassadeurs délégués à la coopération régionale, il serait sans doute judicieux que, malgré la petitesse du territoire, Saint-Pierre-et-Miquelon puisse également bénéficier de la création d'un tel poste.

Indépendant des administrations étatiques et locales dont l'action est concentrée sur la gestion du quotidien, un tel poste

est une condition de réussite du développement de l'Archipel dans son contexte régional. C'est également la condition d'une meilleure rentabilité des fonds publics engagés ou à engager dans ce processus de développement.

Madame le

Ministre, les attentes des Françaises et des Français d'Outre-Mer vis-à-vis de l'Etat et de leur Gouvernement sont fortes.

Aussi, en cette année 2011, décrétée « année de l'Outre-Mer », je souhaite que le Gouvernement puisse tirer pleinement les conséquences des erreurs du passé pour être à la hauteur des défis et des enjeux de demain et éviter que l'on se souvienne de l'année 2011 comme l'année du manque d'ambition pour les Outre-Mer. »

* La table ronde avec les partenaires sociaux a depuis été repoussée à une date encore indéterminée.

Budget "Santé" pour 2011

Le Député demande une simple équité de traitement

ANNICK GIRARDIN EST INTERVENUE DANS L'HÉMICYCLE de l'Assemblée Nationale lors de l'examen des crédits "Santé" du Budget 2011 de l'Etat afin d'assurer la prise en compte des spécificités de l'Archipel sur deux sujets importants :

- le "décret de coordination" entre le régime local de la CPS et le régime général métropolitain, pour que les gens de l'Archipel puissent bénéficier de tous leurs droits sociaux en Métropole, et vice versa ;

• "l'oubli" de l'Archipel dans les accords de sécurité sociale de 2003 entre la France et le Canada, tout particulièrement avec le Québec, avec pour conséquence que les Saint-Pierrais et Miquelonnais vivant au Québec, notamment les étudiants, se retrouvent sans couverture sociale.

Grâce à ces interventions notées, on peut espérer, enfin, des progrès et avancer sur ces problèmes aberrants qui pénalisent bon nombre de nos concitoyens.

Extraits de la question d'Annick GIRARDIN à la Ministre de la Santé :

(...)

Tout d'abord, nous attendons depuis bien trop longtemps le décret de coordination entre le régime national de sécurité sociale et celui propre à Saint-Pierre-et-Miquelon...

(...)

Encore aujourd'hui, faute de décret de coordination, les Saint-Pierrais et Miquelonnais ont moins de droits en matière de sécurité sociale en France métropolitaine que les habitants du Togo, des Philippines ou du Chili, qui eux bénéficient d'accords de sécurité sociale.

(...)

Aussi, pouvez-vous nous apporter une confirmation quant à sa signature dans les plus brefs délais ?

“les Saint-Pierrais et Miquelonnais ont moins de droits en matière de sécurité sociale en France métropolitaine que les habitants du Togo, des Philippines ou du Chili”

Ensuite, j'ai été sollicitée par un certain nombre de Françaises et de Français originaires de Saint-Pierre-et-Miquelon et vivant, pour leurs études ou pour le travail, au Canada voisin et tout particulièrement au Québec. Cela heurte le bon sens le plus fondamental, vous en conviendrez, mais les accords de sécurité sociale entre la France et le Québec ont tout simplement oublié l'existence de Saint-Pierre-et-Miquelon et ne concernent que la France métropolitaine et les départements d'outre-mer.

A l'heure où on parle sans cesse de coopération régionale, cette situation relève tout simplement du ridicule. Madame le Ministre, je vous ai déjà saisie de cette question afin d'étudier la

possibilité d'un avenant à ces accords, voire d'un nouvel accord spécifique à Saint-Pierre-et-Miquelon, êtes-vous en mesure d'apporter des éléments de précision quant aux premiers contacts qui ont pu être pris ?



Dans sa réponse, Roselyne BACHELOT a confirmé que le décret de coordination serait signé dans les tout prochains jours. Concernant la question de l'accord de sécurité sociale entre la France et le Québec, la Ministre a déclaré « je suis pour ma part tout à fait disposée à engager un travail avec les autorités québécoises qui nous permettrait de signer cet avenant qui me paraît de simple justice ».

Budgets "Culture" "Jeunesse et Sports et Vie Associative" pour 2011

Le Député défend les spécificités de l'Archipel

LES 3 ET 4 NOVEMBRE, Annick GIRARDIN est intervenue cette fois-ci au nom des députés Radicaux de Gauche, sur les missions "Culture" et "Jeunesse, Sports et Vie Associative".

Bien que ces 2 interventions de 5 minutes devaient rester au niveau national, comme à son habitude, le Député de l'Archipel a su placer dans son discours quelques points relatifs à Saint-Pierre-et-Miquelon.

Extraits de l'intervention du Député auprès du Ministre de la Culture :

« On constate dans votre budget l'inscription de 1 400 000 euros au titre "l'Agence de l'Outre-Mer et l'année de l'Outre-Mer". Il faut espérer, que « l'Agence nationale de promotion des cultures de l'outre-mer », s'emploiera bien à promouvoir toute la richesse culturelle et artistique de l'Outre-Mer, car même les petites collectivités comme Saint-Pierre-et-Miquelon, qui ne rentrent pas réellement dans les stéréotypes malheureux dont souffre l'Outre-Mer, ont beaucoup à offrir à la conscience nationale en la matière. (...)

Je reconnais bien volontiers l'oreille attentive que vous avez bien voulu prêter

ces derniers mois à nos projets, notamment dans le cadre d'une action de classement et d'inscription de bâtiments (Forge Lebailly, Hangar à sel, certains bâtiments de l'Ile aux Marins, église de Miquelon et certaines tombes du cimetière). Mais à l'instar de ce que je disais hier dans cet hémicycle à Mme le Ministre de l'Outre-mer, nous ne pouvons plus nous contenter d'opérations ponctuelles et de réponses au coup par coup.

Saint-Pierre-et-Miquelon, au même titre que les autres départements et territoires ultramarins français, doit pouvoir s'appuyer sur les moyens des services culturels de l'Etat pour développer et valoriser son offre culturelle. Or, il n'existe pas à Saint-Pierre-et-Miquelon de représentation officielle de votre ministère, à l'exception d'un partenariat avec la Direction Régionale des Affaires Culturelles de Bretagne qui ne peut pas suffire. Est-il normal qu'aujourd'hui à Saint-Pierre-et-Miquelon et demain, nous le craignons, à l'échelle nationale, les acteurs culturels ne puissent compter que sur les soutiens financiers et techniques (quand ils existent) des seules collectivités locales ? »

Extraits de la déclaration du Député au Ministre de la Jeunesse :

« Un autre paradoxe de ce budget relève des relations avec les services et les personnels. Il ne nous est rien dit des nouveaux services imposés dans le cadre de la RéATE (Réforme de l'Administration Territoriale de l'Etat). J'ai pu constater sur l'organigramme détaillé de la Direction de la Cohésion Sociale et de Protection des Populations de Saint-Pierre-et-Miquelon (fusion des services DASS, DTJS, DTE, DCCRF), une disparition pure et simple de toute référence à la politique de jeunesse, sans même parler de l'éducation populaire. Cela m'interpelle, pour ne pas dire me choque ! (...)

Rien non plus sur le sens et l'efficacité d'un tel démantèlement des services, ni de son impact sur les usagers, alors que la Cour des comptes elle-même pointe l'inutilité et la confusion engendrées par une telle réforme qu'elle invite à abandonner... (...)

Des actions ponctuelles, sans moyens pour les pérenniser et les généraliser, une aide à la vie associative bien en deçà des besoins, un désengagement continu, l'abandon d'une politique structurante et partenariale pour tous, une déconnexion grandissante avec les services et les agents, la mise à mal des démarches d'éducation populaire, le service civique comme seul arbre pour cacher une forêt de manques... voilà ce que masque la soi-disant augmentation de ce budget en trompe-l'œil.»

Le travail en commission

EN DEHORS DES INTERVENTIONS DANS L'HÉMICYCLE, les discussions sur le projet de loi de finances font aussi l'objet de travaux en commissions. Ainsi, Annick GIRARDIN est intervenue en **Commission des affaires économiques** où elle a rappelé entre autres à Marie-Luce PENCHARD le manque d'ambition de son budget et le manque manifeste de poids de son ministère concernant les décisions prises par le Gouvernement pour l'Outre-mer.

Le Député a aussi déploré le manque d'écoute du Ministère de l'Outre-mer concernant les informations et préconisations que font remonter les élus des territoires, prenant comme exemple les sommes considérables déjà investies par l'Etat pour la desserte maritime en fret de l'Archipel et la nécessité aujourd'hui de revenir à une nouvelle phase d'étude et de négociation sur ce dossier.

Le Député a aussi déploré le manque d'écoute du Ministère de l'Outre-mer concernant les informations et préconisations que font remonter les élus des territoires, prenant comme exemple les sommes considérables déjà investies par l'Etat pour la desserte maritime en fret de l'Archipel et la nécessité aujourd'hui de revenir à une nouvelle phase d'étude et de négociation sur ce dossier.

Annick GIRARDIN a rappelé au Ministre l'attente des Saint-Pierrais et Miquelonnais en matière de revalorisation des pensions du privé en fonction du coût de la vie, et de son extension à l'ENIM. Le Député est également intervenu en **Commission élargie concernant les crédits de la Mission Agriculture, Pêche, Alimentation, Forêts et Affaires rurales**. Annick GIRARDIN a relayé auprès du Ministre Bruno LEMAIRE l'inquiétude des acteurs du secteur halieutique de Saint-Pierre-et-Miquelon concernant l'absence localement de l'ensemble des dispositifs de soutien à la pêche, qu'ils soient nationaux ou européens.

Annick GIRARDIN a également relancé le Ministre de l'Agriculture sur la création d'un label commercial SPM et a demandé au Ministre si ses services avaient évalué les conséquences sur la pêche et l'agriculture françaises de l'accord commercial Union Européenne/Canada actuellement en discussion.

Au cours de la **Commission élargie relative aux crédits de la Mission Recherche et Enseignement**, Annick GIRARDIN a demandé à Valérie PÉCRESSÉ, qu'en marge de la mission EXTRAPLAC qui sera menée par IFREMER au large de Saint-Pierre-et-Miquelon, soit effectuée également une mission de recherche sur la richesse de la biodiversité marine en eaux froides.

LES DOSSIERS D'ACTUALITÉ

En marge des discussions pour le Projet de loi de finances pour 2011, le Député a multiplié les rendez-vous et réunions de travail sur les dossiers qu'elle estime prioritaires pour l'Archipel, avec notamment les cabinets du ministère de l'Outre-mer, du ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement durable et de la Mer, mais aussi avec les conseillers techniques de l'Elysée.

"Plan port" et transport maritime

Deux dossiers fondamentaux



LES VOIES NATURELLES DU

DÉVELOPPEMENT économique de Saint-Pierre-et-Miquelon reposent sur sa vocation maritime et sur ses **infrastructures portuaires**, dont la remise à niveau s'impose. D'après les documents de la Direction de l'Équipement, les réparations liées à la remise à niveau devront mobiliser 3 millions d'euros.

En fonction des choix stratégiques de développement qui seront retenus, des investissements nouveaux seront également nécessaires (quai d'avitaillement, quai paquebots et quai industriel de pêche), dont le montant global est estimé entre 13 et 15 millions d'euros. Ces travaux devront s'inscrire, selon le Député, dans un programme pluriannuel de 2011 à 2014.

Concernant la **desserte maritime**, on peut se féliciter que « l'étude » prévue dans le cadre du « Comité interministériel de la Mer » soit l'occasion d'obtenir un soutien technique afin de définir le cadre juridique de la nouvelle structure qui, d'après les propres termes du Préfet de l'Archipel, devra regrouper « l'Etat et la Collectivité, ainsi que le secteur privé local, dans une approche globale du transport de fret ».

Les tenants de la problématique ont bien été identifiés dans les rapports précédents et l'unique solution pérenne qui s'impose est la mise en place d'un

service parapublic du transport maritime, mutualisant les moyens de l'Etat et de la Collectivité, en exploitant un bateau basé dans l'Archipel, dont la propriété serait elle aussi parapublique. Ceci n'empêche pas de poursuivre la DSP (hors amont/aval) avec l'armateur actuel pour la durée de son contrat.

Cependant, il est impératif que cette étude puisse se réaliser dans les plus brefs délais, le marché amont/aval ayant été attribué que pour une année.

Mission EXTRAPLAC

Le Député demande aussi un recensement de notre biodiversité marine



LE 26 OCTOBRE DERNIER, Jean-Louis BORLOO, alors Ministre de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement durable et de la Mer, confirmait par courrier au Député la programmation budgétaire de la mission scientifique EXTRAPLAC nécessaire pour le dépôt par la France du dossier définitif de demande d'extension du plateau continental de Saint-Pierre-et-Miquelon.

Depuis cette annonce, Annick GIRARDIN est intervenue à diverses reprises auprès des ministères concernés et de l'IFREMER, afin de les alerter sur l'aspect prioritaire de cette mission qui doit se réaliser impérativement en 2011. Le Député a également souhaité que cette mission soit aussi l'occasion d'effectuer un recensement de notre biodiversité marine, sur le modèle de ce qui a été fait dans d'autres collectivités d'outre-mer.

S'il est important de revendiquer nos droits sur le plateau continental, il est tout aussi important de bien connaître nos richesses marines, ce qui nous permettra - peut-être - de découvrir de nouvelles espèces qui, demain, pourraient devenir des opportunités économiques pour l'Archipel.

Eau et assainissement

1,6 million d'euros d'ores et déjà annoncés



MALGRÉ LES NOMBREUX EFFORTS et travaux entamés notamment depuis 1998, le réseau « eau et assainissement » demeure sur de nombreux points dans un état de délabrement inacceptable. Des travaux urgents doivent donc être entrepris (poursuite de la maintenance des stations, remise en état des parties de réseaux défectueuses, vérification et correction des raccordements des usagers, remise en état de l'émissaire en mer..) et on peut se féliciter que, suite notamment aux démarches de soutien menées en octobre par le Député auprès des Ministères et services compétents, **une première tranche de travaux de 1,6 million d'euros soit d'ores et déjà débloquée.**

Les travaux devraient se poursuivre dans le cadre d'un programme pluriannuel dont le principe est déjà acté.

Le montant total des travaux pour

l'ensemble de l'Archipel devrait s'approcher des 14 millions d'euros

(estimation des services de l'Etat).

Au vu d'un tel investissement, il sera nécessaire, d'après l'avis de tous, de clarifier l'organisation à travers la mise en place d'un gestionnaire unique pour l'ensemble du réseau, seul à même d'assurer une gestion cohérente et une bonne exécution de ce programme d'envergure.

Ordonnance "retraite" et arrêté de revalorisation

Le point sur les retraites, avant la table ronde avec les partenaires sociaux



L'ORDONNANCE QUI DEVAIT

OFFICIALISER la revalorisation annuelle et automatique des pensions, sur la base du différentiel entre l'inflation locale et l'inflation métropolitaine, ainsi que son extension aux ressortissants de l'ENIM, aurait dû être publiée avant le 29 novembre 2010.

Afin de ne pas perdre le bénéfice de ce résultat durement acquis par les parlementaires de l'Archipel,

une prolongation du délai par amendement gouvernemental vient d'être votée à la demande du Député, dans le cadre du projet de loi relatif au département de Mayotte.

Annick GIRARDIN a également demandé à ce que la revalorisation exceptionnelle, promise par 3 ministres de l'Outre-mer successifs, dont Mme PENCHARD, soit rediscutée entre les différents ministères afin d'arriver à un accord dans les plus brefs délais. Cette revalorisation devra être rétroactive au début 2009 et respecter au plus proche la demande initiale de la CPS en date du 20 octobre 2009, à savoir 6,32%.

Il est également impératif pour Annick GIRARDIN, que la future table ronde avec les partenaires sociaux, proposée par le Ministère de l'Outre-mer (reportée en début d'année 2011) ne s'en tienne qu'à ces questions.

Concours de la fonction publique

Aide au voyage pour les épreuves orales en Métropole

AU-DELÀ DES CONCOURS LOCAUX de catégorie B et C de la fonction publique, il arrive que des habitants de l'Archipel se présentent à des concours nationaux pour lesquels aucun poste n'est disponible à Saint-Pierre-et-Miquelon, dont les épreuves écrites se tiennent localement, mais dont les épreuves orales se tiennent en Métropole.

Or, alors que les candidats admissibles aux concours de catégorie B et A peuvent bénéficier d'une aide de LADOM afin de financer le voyage nécessaire à la présentation des oraux d'admission, les candidats admissibles aux concours de catégorie C sont eux exclus de ce dispositif.

Le 30 novembre, Annick GIRARDIN a donc saisi par courrier M. BIEUVILLE, le Directeur Général de LADOM, afin qu'il puisse réfléchir à ce problème rare, mais existant, et qu'il puisse trouver les moyens permettant à ces personnes de se rendre à leurs épreuves orales dans des conditions financières acceptables, au même titre que les candidats aux concours de catégories B et A.

Nomination d'un "Commissaire au développement endogène"

L'UNE DES MESURES PHARES du Comité interministériel de l'Outre-Mer (CIOM) était la création et la nomination d'un Commissaire au développement endogène. Cette mesure s'est limitée dans son application à trois zones : Océan Indien, Antilles, Guyane. Elle répond au constat que, dans ces espaces et collectivités, tout comme dans l'Archipel, un véritable accompagnement de l'Etat en faveur d'un développement économique pérenne passe par la mise en œuvre de solutions nouvelles et adaptées aux réalités de nos territoires. Toutes proportions gardées, la nomination d'un tel commissaire, indépendant des administrations étatiques et locales, dont l'action est concentrée sur la gestion du quotidien, serait la solution la mieux à même de

résoudre le déficit de coordination et de visibilité à long terme que nous constatons à Saint-Pierre-et-Miquelon, même si ce poste n'est créé que pour un temps défini, ou est lié à une mission bien identifiée et limitée dans le temps. C'est une condition de réussite du développement de l'Archipel dans son contexte régional. Cette demande a également été faite auprès de la Ministre de l'Outre-mer le 3 novembre dernier lors du vote du budget 2011 à l'Assemblée Nationale.

Réserve parlementaire

TOUS LES ANS, les députés peuvent faire appel au fonds de la réserve parlementaire afin d'aider financièrement des projets associatifs ou des collectivités. A noter que ce fonds ne peut être sollicité que pour des opérations d'investissement, mais pas de fonctionnement.

Voici un récapitulatif des aides financières obtenues par Annick GIRARDIN depuis son élection dans le cadre de cette réserve :

2008

Association du Collège St-Christophe : 4000€ pour la mise aux normes d'un centre d'accueil pour les jeunes.

Ligue des Sports de Glace :

4000€ pour l'acquisition de matériel.

La Mairie de Saint-Pierre :

18000€ pour un skate park.

2009

Ligue des Sports Basques :

35000€ pour la construction d'un «trinquet».

Association APS :

4000€ pour l'acquisition de matériel informatique et bureautique.

2010

Association Art Passion :

5000€ pour l'acquisition de matériel pour le développement de l'artisanat à Miquelon.

Association d'aide aux handicapés :

22000€ pour l'amélioration des abords du «Châlet Willy».

Association ADIACAL :

18000€ pour l'acquisition de structures démontables pour l'animation.

Le Député attend dans les prochaines semaines les réponses de l'Assemblée Nationale aux dossiers déposés pour l'année 2011.

RENCONTRES - en images

RENCONTRER, DIALOGUER, ÉCHANGER... UNE PRIORITÉ POUR LE DÉPUTÉ

Tout au long de l'année le Député essaie, autant que possible, de multiplier les rencontres avec ses concitoyens. Ce sont des moments privilégiés et de convivialité qu'Annick GIRARDIN apprécie particulièrement.



JANVIER 2010 : le Député et le Sénateur avaient invité à un « pot de l'amitié » la population à Saint-Pierre, puis à Miquelon, afin de leur présenter leurs vœux et échanger avec leurs concitoyens.



JANVIER 2010 : le Député est allé à la rencontre de nos aînés en se rendant au « Club de l'amitié » où elle a partagé une collation avec les dynamiques membres du club de retraités.



FÉVRIER 2010 : comme l'an passé, le Député a convié à déjeuner les jeunes du Comité de lecture du prix littéraire de l'Archipel, dont l'invité était l'écrivain d'origine aborigène, Philippe MacLAREN.



MARS 2010 : comme à son habitude, Annick GIRARDIN a profité d'un déplacement sur Miquelon pour rencontrer le milieu économique. En janvier, le Député avait rencontré les employés de la SNPM, c'était cette fois-ci le milieu agricole avec la Ferme de l'Ouest.



MARS 2010 : après une matinée consacrée à un certain nombre de rendez-vous avec des particuliers, Annick GIRARDIN s'est rendue à l'école des « Quatre-temps » de Miquelon, puisque cette année, c'était un élève de la classe de CM2 qui était notre Député Junior.



JUIN 2010 : Annick GIRARDIN a reçu et guidé à l'Assemblée Nationale Quentin GIRARDIN, notre Député Junior, qui venait représenter l'Archipel au 16ème Parlement des enfants.



JUIN 2010 : le Député a eu le plaisir d'accueillir à l'Assemblée Nationale les élèves de la classe de CM2 de l'école « Ste-Croisine » et leurs enseignants, qui terminaient un voyage pédagogique d'une semaine en Auvergne.



JUILLET 2010 : accompagnée de quelques membres de son mouvement politique « Cap sur l'Avenir », Annick GIRARDIN a rendu visite aux pensionnaires de la maison de retraite de Saint-Pierre et leur a offert un souper à base de homard concocté, à sa demande, par le Chef Yannick AUDOUZE et son équipe.



JUILLET 2010 : au lendemain du souper, le Député a invité les pensionnaires de la « Maison Eglantine » à une balade en bus autour de l'île et à effectuer une halte sous le chapiteau du « Café de la Route » pour un « coup de thé » et un spectacle de chansons françaises avec Roselle BILLY accompagnée de l'accordéoniste Steve NORMANDIN.

Lettre d'information éditée par Annick GIRARDIN, Député de Saint-Pierre-et-Miquelon. Permanence du député 7, rue René Autin - BP 4477 97500 SAINT-PIERRE-ET-MIQUELON

Impression : Echo des Caps - Saint-Pierre ne pas jeter sur la voie publique

CONTACTER LE DÉPUTÉ

Tél. 05 08 41 99 98 - Fax 05 08 41 99 97
ecrire@annickgirardin.fr

Blog : www.annickgirardin.fr